



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.211/PC.3/7/Add.2
10 octobre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN
Comité préparatoire
Deuxième session de fond
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORGANISATION DES TRAVAUX

**Accréditation d'organisations non gouvernementales pour
participer au processus d'examen de Durban**

Note du Secrétariat

Additif

1. À sa première session de fond, dans sa décision PC.2/2 le Comité préparatoire a déclaré que 33 organisations non gouvernementales, qui n'étaient pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais avaient participé à la Conférence mondiale contre le racisme en 2001, ne seraient pas invitées à participer à la première session de fond du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, faute d'avoir fourni les informations requises démontrant qu'elles répondaient aux critères définis dans la résolution 1996/31 du Conseil.

2. Le 7 octobre 2008, le Secrétariat a reçu du Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, une des organisations non gouvernementales susmentionnées, des informations complémentaires, qui ont été transmises le jour même aux États membres. Les gouvernements ont quatorze jours pour examiner ces informations.
